



AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR L'OPPORTUNITE D'IMPLANTER
UN PROGRAMME DE DOCTORAT EN
RELIGIOLOGIE A L'UNIVERSITE DU
QUEBEC A MONTREAL.



360200
0082036

82.4

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR L'OPPORTUNITE D'IMPLANTER
UN PROGRAMME DE DOCTORAT EN
RELIGIOLOGIE A L'UNIVERSITE DU
QUEBEC A MONTREAL.

360200
0082036

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Avis n° 82.4
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 18 novembre 1982.

1. Identification du programme

Nom du programme: Doctorat en Religiologie

Appellation du grade: Philosophiae doctor

Abréviation du grade: Ph.D.

Etablissement: Université du Québec à Montréal

2. Evaluation de l'opportunité d'implanter à l'Université du Québec à Montréal un programme de doctorat en religiologie

Lors de sa 140^e séance tenue le 18 novembre 1982, le Conseil des universités a fait l'examen de la recommandation formulée par le Comité des programmes sur l'opportunité d'implanter un programme de doctorat en religiologie soumis par l'Université du Québec à Montréal.

Deux questions ont particulièrement retenu l'attention du Conseil au cours de cet examen, soit les ressources humaines affectées au programme et l'organisation même d'un tel programme.

Les ressources humaines

Selon les experts consultés, l'équipe professorale en place ne constitue pas un noyau suffisant de ressources humaines pour assurer la viabilité et la qualité du programme proposé de doctorat en religiologie. En outre, cette équipe, malgré des acquis certains, a relativement peu publié dans les domaines privilégiés par le programme et certains de ses membres paraissent peu actifs en recherche, ce qui explique sans doute le faible nombre de subventions de recherche qu'elle obtient. Peut-être cela tient-il au fait que cette équipe professorale est déjà fort occupée aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise en sciences religieuses. Mais on voit mal alors comment elle pourrait assurer aux étudiants de doctorat l'encadrement dont ils ont besoin. Le nombre relativement élevé d'abandons chez les étudiants de la maîtrise en sciences religieuses renforce cette inquiétude et indique que la consolidation de la maîtrise devrait demeurer pour encore quelque temps l'objectif prioritaire de l'université.

L'élargissement de l'équipe professorale pourrait venir d'une augmentation des effectifs de l'équipe, d'une collaboration interinstitutionnelle ou de la collaboration de professeurs oeuvrant dans d'autres programmes de doctorat en sciences humaines à l'Université du Québec à Montréal. Même si l'association avec des professeurs de d'autres universités n'est pas encore véritablement réalisée, il y a cependant un début fort valable de collaboration interinstitutionnelle qu'il y a lieu d'approfondir. Le document d'appel présenté par l'Université du Québec à Montréal montre bien cette démarche de concertation en voie de s'établir à travers une intensification des échanges avec les autres institutions universitaires. Le Conseil est, par contre, plus sceptique quant à la possibilité de collaborations internes fructueuses et suivies. L'Université du Québec à Montréal a implanté récemment plusieurs programmes de doctorat dans le domaine des sciences humaines et ses chercheurs les plus actifs sont déjà fortement impliqués dans un ou deux de ces programmes. Peut-être ces collaborations internes pourraient-elles être stimulées et contribuer alors à consolider la maîtrise en sciences religieuses.

L'organisation du programme

Un consensus se dégage actuellement sur la nécessité pour le Québec d'élargir le modèle traditionnel et unique d'étude du phénomène religieux tel qu'offert jusqu'à tout récemment dans les facultés de théologie. Les experts notent bien par ailleurs qu'un examen des enseignements et recherches dans les facultés de théologie révélerait sans doute que l'on assiste de façon informelle à l'éclatement de ce modèle traditionnel de l'enseignement du phénomène religieux.

Tout en soulignant qu'un seul programme de doctorat dans ce champ d'étude semble largement suffisant pour le Québec, que d'autres universités que l'Université du Québec à Montréal sont également engagées au 2^e cycle dans ce domaine et qu'une étude attentive de toutes ces activités d'enseignement et de recherche devrait être effectuée pour bien évaluer ce secteur et prendre les décisions qui s'imposent, les experts consultés affirment que l'Université du Québec à Montréal pourrait devenir le lieu d'étude d'une nouvelle approche du phénomène religieux à la condition qu'elle s'assure: 1) d'une plus grande collaboration interinstitutionnelle; 2) d'une diversification de la formation académique des professeurs et collaborateurs appelés à travailler dans ce programme de doctorat. La quasi-absence de participation de disciplines comme la sociologie, l'histoire, la sémiologie pose des interrogations sérieuses à cet égard.

Un programme de doctorat en religiologie devra donc faire appel aux ressources humaines oeuvrant dans le même domaine dans les autres universités. L'opportunité d'envisager diverses formules de collaboration interinstitutionnelle s'inscrit fortement dans cet ensemble de facteurs essentiels à la qualité d'un programme.

Tenant compte de tous ces éléments d'évaluation et ayant analysé l'ensemble des données concernant le doctorat en religiologie, les membres du Conseil convenaient de formuler au ministre de l'Education la recommandation qui suit.

3. Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Montréal à l'automne 1981 d'un programme de doctorat en reli-giologie et, à l'automne 1982, d'une demande de révision de la recommandation formulée en mars 1982 par le Comité des program-mes sur ledit programme;

NONOBTANT l'opportunité pour le Québec de favoriser l'éclatement du modèle traditionnel de l'enseignement du phéno-mène religieux au niveau doctoral;

NONOBTANT la mise en garde formulée par les experts relativement au danger que présenterait une dispersion des ef-forts au Québec et le fait que, selon eux, un seul programme de doctorat dans ce domaine serait largement suffisant;

NONOBTANT le fait que l'Université du Québec à Montréal pourrait devenir le lieu où l'on applique un nouveau modèle de l'enseignement du phénomène religieux à la condition cependant qu'elle fasse appel à la collaboration de professeurs d'autres universités favorisant des approches non traditionnelles du phénomène religieux;

NONOBTANT le fait que le Regroupement interuniversi-taire pour l'enseignement religieux (R.I.E.R.) pourrait apporter, si l'essor qu'il a connu depuis 1979 se poursuivait, un appui important à un programme de doctorat en reli-giologie;

CONSIDERANT que l'équipe professorale ne constitue pas un noyau suffisant de ressources humaines pour assurer la quali-té et la viabilité d'un programme de doctorat et pour offrir un encadrement adéquat aux étudiants désireux de poursuivre des études en reli-giologie au niveau du 3^e cycle;

CONSIDERANT le nombre peu élevé de subventions de recherche obtenues par les professeurs et le peu de corrélation entre les publications de ces professeurs et les champs de recherche privilégiés par le programme;

CONSIDERANT la consolidation du programme de maîtrise en sciences religieuses, qu'il convient de parfaire;

CONSIDERANT l'opportunité d'envisager des formules de collaboration interinstitutionnelle.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation:

(de ne pas autoriser l'implantation à l'Université
(du Québec à Montréal d'un programme de doctorat
(en religiologie.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

